

Notice d'utilisation du catalogue Cerbère®

Dans le but de simplifier et d'alléger la saisie des offres de prix, le catalogue des besoins est proposé au format Cerbère® (fichier CMP) et joint au présent DCE. Vous devrez prendre connaissance des principes techniques et méthodologiques exprimés ci-dessous qui vous permettront de répondre au catalogue CMP par une offre électronique.

Principes techniques :

Le catalogue Cerbère® répond au **format CMP compatible PC uniquement**.

Il ne doit être **ouvert que par la plateforme « HéliosWeb » ou le progiciel Eurydice**.

Toute tentative d'ouverture par des outils tels que Notepad ou Excel peut endommager le fichier.

Dans les 2 cas, il doit être **enregistré sur le poste de travail** avant toute utilisation et de préférence dans un dossier portant le nom du client.

La copie du catalogue se fait soit par l'explorateur s'il s'agit d'un envoi disquette, soit par la commande « **enregistrer pièce jointe** » de votre messagerie.

Les fournisseurs équipés d'**Eurydice** disposent d'une icône « Epicure » permettant la lecture du catalogue, la génération automatique du dossier et la préparation de l'offre de prix.

Les autres fournisseurs doivent utiliser gratuitement la plateforme « HéliosWeb » (en se connectant sur <http://www.heliosweb.fr>).

Il est indispensable de convertir le « catalogue des besoins » « .cmp » en fichier « .cry » avant de l'envoyer.

Les offres constituées par Eurydice ou Hélios (sous forme de fichiers cryptés **format CRY**), sont à retourner sous forme électronique avec les autres pièces du marché.

Les anciennes versions du logiciel Hélios ne sont pas compatibles avec le nouveau format d'échange. Utilisez la plateforme <http://www.heliosweb.fr>.

Principes méthodologiques :

Les **N° de lots et sous lots doivent être respectés** (ne pas modifier les N°, ni ajouter des N°).

Les **variantes** ne doivent pas être saisies comme des lots ou des sous lots complémentaires mais bien en variantes de la proposition de base.

Les quantités des variantes ne doivent pas être nulles.

Les prix des variantes ne doivent pas être nuls.

1 catalogue (1 fichier CMP) doit donner lieu à 1 offre (1 fichier CRY).

Les références de vos produits doivent figurer dans la zone référence.

La zone produit ou spécialité doit contenir le nom ou la référence du produit si celle-ci ne contient pas dans la zone référence.

Les zones « descriptifs » et « observation » permettent de compléter la spécialité.

Des documents techniques annexes peuvent être joints à l'offre sous forme de fichiers Word ou Excel.